

Concours et examens



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE - PROMOTION INTERNE

SESSION 2018

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I - Examen professionnel d'animateur principal de 2ème classe - promotion interne

A - Calendrier

Période d'inscription	du 2 mai au 31 mai 2018	
Période de retrait des dossiers	du 2 mai au 23 mai 2018	
Date limite de dépôt des dossiers	le 31 mai 2018	
Epreuve écrite	le 20 septembre 2018	
Réunion du jury d'admissibilité	le 6 novembre 2018	
Epreuve orale d'admission	les 11 et 12 décembre 2018	
Réunion du jury d'admission	le 12 décembre 2018	

B - Inscriptions

75 candidats se sont préinscrits à cet examen entre le 2 mai et le 23 mai 2018.

Sur les 61 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription dans les délais impartis, **13 candidats** n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises (motifs principaux : ancienneté insuffisante ou grade d'adjoint d'animation principal non atteint).

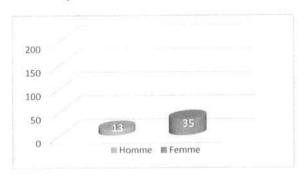
Ainsi, 48 candidats ont été admis à concourir.

II - Candidats

A - Origine géographique

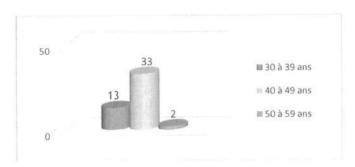
	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR		
DEPARTEMENT D'ORIGINE	Effectifs	Total	
Bretagne	27	48	
Pays de la Loire	12		
Normandie	9		

B - Répartition hommes-femmes



72.91% des candidats sont des femmes

C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 42 ans.

III - Epreuve écrite

A - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 20 septembre 2018 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 48 candidats admis à concourir, **38 étaient présents** soit un taux d'absentéisme de 20.83 %. Pour information, en 2016, le taux d'absentéisme était de 17.64%.

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
TOTAL	48	38	20.83%

B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.

Le libellé réglementaire de cette épreuve d'admissibilité est le suivant : la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coef. 1)

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Vous êtes animateur territorial principal de 2^{ème} classe, au sein de la direction de l'Education de la mairie d'Animville, commune de 10 000 habitants, située dans une zone géographique ayant particulièrement souffert des combats de la guerre de 1939/1945.

A la Libération, les élus municipaux de l'époque ont décidé de s'engager dans des jumelages afin de marquer leur volonté de « Paix et d'amitié entre les peuples ». Ces jumelages ont été conclus avec trois villes européennes de strate identique à Animville, mais se sont étiolés progressivement. Actuellement, ils sont gérés par le cabinet du Maire.

Le Maire souhaite relancer ces jumelages en les modernisant et en impliquant les services municipaux.

Dans un premier temps, le Directeur de l'Education vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur les évolutions des jumelages en France (10 points).

Dans un deuxième temps, il vous demande d'envisager des propositions opérationnelles permettant de dynamiser ce secteur pour la commune d'Animville (10 points).

Dossier comportant 12 documents (25 pages)

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne	Note la plus	Note la plus	Nb de notes
	générale	haute	basse	éliminatoires
38	8.87	11.50	6.00	0

28 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 73.68 % des candidats présents.

Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet est conforme à ce que l'on peut attendre de ce grade. La thématique du sujet n'est toutefois pas classique et l'intérêt porté au sujet par les candidats semble être assez relatif.

Le niveau des candidats est plutôt faible : manque de structuration des idées, beaucoup de généralités, d'approximations, voire même des raccourcis surprenants.

Les correcteurs souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait qu'il faut faire un plan et que celui-ci doit être annoncé dans une introduction. Les propositions opérationnelles doivent être rédigées (ne pas faire une liste d'idées ou de concepts).

Les candidats doivent se mettre à la place du responsable qui lira cette note : elle doit être une aide à la prise de décision. Ainsi, il convient de faire apparaître un diagnostic, un plan d'actions, une évaluation.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats de l'épreuve écrite, le jury a retenu le seuil d'admissibilité suivant :

Nombre de présents	38	
Meilleure note / 20	11,50	
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (< 5)	0	
Nombre de candidats ayant une note ≥ 10	10	
Seuil retenu	9.00 / 20	
Nombre de candidats admissibles	21	

IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 2 jours au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

A - Déroulement et résultats

L'ensemble des 21 candidats convoqués à cette épreuve orale d'admission était présent.

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; l'épreuve se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.

Durée : 20 mn dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Résultats de cette épreuve :

Nb de candidats présents	Moyenne	Note la plus	Note la plus	Nb de notes
	générale	haute	basse	éliminatoires
21	10.02	14.50	5.00	0

Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

Les candidats ont tous bien préparé leur exposé de 5 minutes et c'est très appréciable pour les membres du jury. Mieux vaut éviter toutefois de le réciter par cœur.

Il apparait que la marche est trop haute pour les candidats à cet examen : il leur faudrait se projeter sur le grade d'animateur territorial avant de prétendre au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Les membres du jury attendent que les candidats aient déjà une certaine expérience à responsabilité pour démontrer détenir une certaine prise de hauteur en adéquation avec le grade prétendu.

B - Candidats admis

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

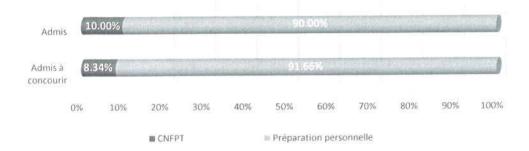
		Total
Nombre de présents	21	
Meilleure moyenne / 20	13.00	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20		10
	Seuil	Nb d'admis
Décision du jury	10.00	10

Soit 10 candidats admis

C - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 10 candidats admis :

- 9 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 90%,
- 1 a déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 10%.



En ce qui concerne le niveau de diplôme des candidats admis :

- 10% ont déclaré détenir un diplôme de niveau I (bac + 5),
- 20% ont déclaré détenir un diplôme de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 20% ont déclaré détenir un diplôme de niveau III (bac + 2),
- 50% ont déclaré détenir un diplôme de niveau IV (bac),

V - Analyse et conclusion

Le jury tient à féliciter les 10 candidats admis à cette 2018 de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur principal de 2ème classe.

Le niveau des candidats est très insuffisant. Les membres du jury constatent malheureusement que ces candidats veulent avancer trop vite dans leur carrière et font un mauvais choix en passant directement cet examen. Ils devraient plutôt penser à passer le concours d'animateur territorial et se construire une expérience leur permettant par la suite une évolution vers le grade d'animateur principal de 2ème classe.

La présidente du jury remercie l'ensemble des membres du jury pour leur disponibilité et leur investissement dans l'organisation de cet examen.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 1er février 2019

La Présidente du jury

Aude MORGANT
Attachée territoriale principale
Ville de BRUZ (35)